

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2020-01-07 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION
DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTE – SERVICE
TECHNIQUE INTERCOMMUNAL**

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

Les interventions du Service Technique Intercommunal et d'Insertion (ST2I) sont réalisées par les équipes insertion avec des renforts de techniciens et par des techniciens avec le renfort des équipes insertion.

L'évolution et la restructuration du service mises en œuvre depuis février 2019, conduisent à :

a. Renforcer l'équipe dirigeante du ST2I :

Pour mener à bien cette restructuration, le conseil communautaire a validé le recrutement d'un cadre, technicien territorial, pour piloter et optimiser le fonctionnement du service. Outre des compétences techniques et d'encadrement, ses capacités de gestion permettent une approche différente de l'évolution du service.

b. Différencier les personnels des travaux en régie de ceux affectés aux travaux dans les communes :

Les missions sont clairement identifiées et affectées aux équipes dédiées.

c. Futures missions :

Les compétences développées par la CC2T impliquent une hausse substantielle des travaux en régie.

d. Secrétariat :

Ce poste est amené à évoluer, en lien direct avec la direction générale et dans un souci de mutualisation.

e. Organisation du service :

Le recrutement du technicien territorial devait permettre de préparer le remplacement de l'ancien responsable, amené à faire valoir ses droits à la retraite dans un avenir proche. Ce dernier, devait continuer à exercer des missions de préparation et de surveillance des chantiers et ainsi seconder le nouveau responsable de service.

Cependant, des soucis de santé sont venus bouleverser cette organisation et depuis maintenant un an, nous avons dû faire appel à un agent en remplacement qui effectue ces missions. Il est possible que l'agent titulaire ne puisse jamais reprendre ses fonctions.

Au regard de l'aspect précaire de la situation professionnelle de cet agent en remplacement (CDD), et de la qualité et du sérieux manifestés dans l'exercice des missions qui lui sont dévolues, il apparaît primordial de proposer son recrutement et la création d'un poste d'adjoint technique en conséquence.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,
Vu la loi du 6 août 2019, relative à la transformation de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,
Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **d'autoriser la création d'un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1er février 2020,**
- **de s'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence,**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX